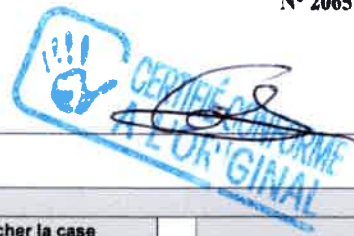




IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



Exercice ouvert le	23012023	et clos le	31122023
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 7JR			
SIRET	9 4 8 4 6 2 5 4 4 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
7 RUE ETIENNE DOLET			
93170 BAGNOLET			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
		SIRET	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Travaux de plâtrerie		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%
			31078
			Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.10.0			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ADG EXPERTISE 84 avenue Raspail 94100 Saint Maur des Fossés			
Tél: 0148859544			
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	
		Lieu: 7 Rue Etienne Dolet	
		Qualité et nom du signataire: SAS PIREX COGNAC PRESIDENT	
		Signature: 7JR	
		Tél: +33(0)673472498	
		Siret 94846254400016	
		APE 4331Z	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS 7JR

31122023

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	311
---	--	-----

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis				Total (a à h)	

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	---

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		Taux de cotisation		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(A)				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(B)				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%		à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 7 RUE ETIENNE DOLET 93170 BAGNOLET		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 9 4 8 4 6 2 5 4 4 0 0 0 1 6		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 31/12/2012		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4174
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	160
TOTAL (II)		BJ	BK	4334
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	27740
	Autres créances (3)	BZ	CA	1722
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	19007	
CHARGES D'AVANCE (3)*		CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	48469
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif *		CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	52803
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	160	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 7JR		Néant ☐		
				Exercice N 31122023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10000...)			DA	1000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2641	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3641	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	161	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1459	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1638		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5280		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	1638
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR				Exercice N				Néant ☐ *	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *		FD	FE	FF			
		services *		FG	FH	FI	138540		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	FK	FL	138540		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					PQ	72		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	138612			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1965		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15858		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			
	Salaires et traitements *					FY	59438		
	Charges sociales (10)					FZ	29188		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS		)	GA	1025
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	57		
				Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	107533		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31078			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	31078			

Désignation de l'entreprise		SAS 7JR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	4662	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	138612	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	112195	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	26416	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives		A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS 7JR		31122023		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		NQ	5200	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	5200	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IOØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	160	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	160	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	5360	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 7JR		31122023		Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			
				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			
				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PH	
TOTAL I		RK		RM		RO	
Terrains		PI		PJ		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	1025	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QT	
TOTAL II		QU		QV	1025	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	1025	ØR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RN	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
						Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 7JR		31122023		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR			31122023			Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	160	UV	160	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	27740		27740					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1722		1722					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	29622	VU	29622	VV			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1611		1611						
Personnel et comptes rattachés		8C	3665		3665						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5474		5474						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4662		4662						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	640		640						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	150		150						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	184		184						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	16387	VZ	16387					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 7JR		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 13/11/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	26416	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		VI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7	
					4662	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions		ZN	
					WN	
					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3*** et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR	
					31078	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs		WW	
					WH	
					WP	
					WW	
					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IS	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		{	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				XA	
					ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY	
	Majoration d'amortissement *				XD	
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	0	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI	31078	
			Déficit (II moins I)		XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	31078	
				XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR		31122023		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	ØF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	1300			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3892			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	10665			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	15858			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1612			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	59144			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH						N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (10)		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxable: à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art. 39 quaterdecies N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : **SAS 7JR**Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à ~~seize~~ 0 bis du CGI) ③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à ~~seize~~ 0 du CGI) ④.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 7JR	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 7JR	Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 23012023 et clos le: 31122023	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS	
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP 1
Dont apprentis	YF
Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
TOTAL 1	OX
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 2	OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾	
Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL 3	OJ
IV - Valeur ajoutée produite	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA 0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		EY
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

94846254400016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 7JR

ADRESSE (voie) 7 RUE ETIENNE DOLET

CODE POSTAL 93170

VILLE BAGNOLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7JR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 10 00 Euros
Siège social : 7 RUE ETIENNE DOLET
93170 BAGNOLET
948 462 544 RCS BOBIGNY



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 avril 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom et adresse	Nombre de d'actions	Nombre de voix	Signature
1	Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel Né le 18/09/1975 Demeurant à 7 ETIENNE DOLET 93170 BAGNOLET	5 000	5 000	
2	Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel Né le 11/08/1971 Demeurant à 14 AVENUE JEAN JAQUES ROUSSEAU 93190 LIVRY-GARGAN	5 000	5 000	Jorge Lima

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêté à DEUX associés présent ou représentés possédant ensemble 10 000 actions

Le Président

 **SAS 7JR**
7 Rue Etienne Dolet
93170 Bagnolet
Tél. : +33 (0)1 57 3 47 24 98
Siret 94846254400016
APE 4331Z

7JR

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 10 00 Euros
Siège social : 7 RUE ETIENNE DOLET
93170 BAGNOLET
948 462 544 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 avril,
A 11 heures,

Les associés de la **SAS 7JR**, une société par actions simplifiée, au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au **7 RUE ETIENNE DOLET, 93170 BAGNOLET**, sur convocation de la gérance en date du 20 mars 2024 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel **5 000 actions**,
Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel, **5 000 actions**

Seuls associés de la SAS **7JR** et représentant en tant que majorité des parts sociales composant le capital de la Société.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée, à leur entrée en séance, par les associés présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, Président associé,
Propriétaire de **5 000 actions**

Qui constate la présence de :

Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel, Propriétaire de **5 000 actions**

En conséquence, l'assemblée, remplissant les conditions légales et réglementaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre

Le Président rappelle : que la totalité du capital étant représentée, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer appelée sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Lecture du rapport du Président sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 2023,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à disposition des associés :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence qui sera certifiée exacte par le Président,
- La liste des associés,
- La copie des lettres de convocation,
- L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial prévu par l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Le tableau des résultats financiers de cette années premier exercice sur onze mois du 23 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions

La lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal.

Monsieur Le Président déclare alors la discussion ouverte. Il ajoute qu'il se tient à la disposition des associés pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors sur l'évolution du Chiffre d'Affaires et des résultats.

Après cet échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence tous les pouvoirs nécessaires à la mise en exécution de la résolution.

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, les associés sont appelés à se prononcer sur celle intervenue entre notre société et Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, laquelle est approuvées.

Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel ne prend pas part au vote.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 5 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les comptes annuels et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se traduisant par un bénéfice de 26 416,00 €, l'assemblée générale déclare les approuver.

Puis elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdites comptes et desdits rapports pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice d'exercice qui s'élève à la somme de 26 416,00 € de la manière suivante :

Au compte de la « Réserve Légale » la somme de 1 000,00 €

Au compte des « Report à nouveau » la somme de 25 416,00 €

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte qu'aucun acompte sur dividende n'a été distribué au titre de cet exercice.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale acte que le Président a été rémunéré pour l'exécution de son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et approuve cette situation.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère au Président le soin d'effectuer ou de faire effectuer par tout mandataire de son choix, toutes formalités de publicité consécutives aux résolutions précédentes.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal pour faire valoir ce que de droit.

Le Président



SAS 7JR
7 Rue Etienne Dolet
93170 Bagnolet
Tél. : +33 (0) 6 73 47 24 98
Siret 94846254400016
APE 4331Z

7JR

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 10 00 Euros

Siège social : 7 RUE ETIENNE DOLET

93170 BAGNOLET

948 462 544 RCS BOBIGNY



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

Aux associés,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous présentons dans ce document de synthèse un exposé sur l'activité de l'exercice écoulé.

Vous y trouverez l'ensemble des informations significatives portant sur les trois aspects de la vie de notre société, à savoir : la vision économique, l'angle juridique et l'aspect social.

Ce rapport abordera successivement les points suivants :

1 ère PARTIE :

Exposé général sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé – Perspectives.

2ème PARTIE : Présentation des comptes

3ème PARTIE : Proposition d'affectation des résultats

4ème PARTIE : filiales et participations

5ème PARTIE : Informations concernant le capital

6ème PARTIE : Autres informations

1^{ère} PARTIE –

EXPOSE SUR LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES PENDANT L'EXERCICE ECOULE – PERSPECTIVES.

1.1 Activité de la société

Sur le plan juridique

Notre société a été constituée par acte seing privé en date du 10 janvier 2023.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny en date du 10 février 2023, sous le numéro 948 462 544 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 948 462 544 00016. Elle a pour activité artisanale et pour objet tous type de cloisons intérieurs et ou le recyclage.

Au point de vue de l'activité de la société

Notre société est constituée de deux associés fondateurs.

A ce titre ses sources de revenus sont constituées :

- Des facturations des prestations effectuées pour le compte de ses clients, quelques grands-comptes.

A la clôture de cette exercice aucune distribution de dividendes n'a été effectué.

Nous avons clôturé l'exercice avec un bénéfice net qui s'est élevé à 26 416,00 €.

Avant affectation des résultats, nos capitaux propres s'élèvent à 10 000,00 €.

1.2 Exposé des résultats

Cet exercice de 11 mois, clos le 31 décembre 2023, s'est essentiellement traduit par l'activité synthétisée comme suit.

- 138 612,00 € de chiffre d'affaires,
- Des charges d'exploitations pour 107 533,00 € en achats matières et approvisionnements, charges externes, impôts, taxes et versement assimilés, salaires traitements, charges sociales divers,

Par ailleurs nous allons vous présenter :

- Le solde intermédiaire de gestion :

Production de l'exercice	138 612,00 €
Valeur ajoutée	120 717,00 €
Excédent Brut d'Exploitation	32 091,00 €
Capacité d'autofinancement	27 441,00 €
RESULTAT NET	26 416,00 €

L'analyse du bilan fait ressortir une situation financière bénéficiaire au 31 décembre 2023 de 26 416,00 € (dont 184,33 € de comptes courants d'associés). Après avoir approuvé ces comptes qui font apparaître un bénéfice net de 26 416,00 € après déduction des amortissements et provisions réglementaires, nous vous proposons de la répartir conformément aux statuts.

1.3 Perspectives

S'il est difficile, voire hasardeux, d'effectuer des prévisions d'activité dans le contexte actuel, d'après le niveau d'activité constaté depuis l'ouverture du nouvel exercice, nous devrions mettre en place de *NOUVELLES ACTIVITES*.

Il convient toutefois de prendre en considération que l'activité de notre société à des marges assez faibles, nous fournirons des conseils en matière stratégique et de représentation, une assistance en matière administrative, commerciale et technique à l'ensemble de nos clients.

1.4. Activité en matière de recherche et de développement

Pour respecter les dispositions prévues aux articles L232-26 du Code de Commerce, il est précisé que nous n'avons effectué aucuns travaux, engagé aucune charge susceptible d'être assimilé à de la recherche ou à du développement.

1.5. Pratique anticoncurrentielle

Il est précisé que notre société n'est pas concernée par les dispositions et sanctions prévues à l'article L464-2 du Code de Commerce.

2ème PARTIE - PRESENTATION DES COMPTES

2.1 Méthodes de présentation des comptes – Permanence des méthodes

Pour satisfaire les obligations légales en vigueur, et notamment celles de L'article L.123-17 du Code de commerce, il vous est rappelé que ces comptes qui vous sont présentés ont été établis par le Président selon les mêmes normes et méthodes que ceux de l'exercice précédent et définis par :

*Les articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce,

*Le Plan Comptable Général – règlement ANC n°2018-07 homologué Par l'arrêté ministériel du 10 décembre 2018.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Pour se conformer aux dispositions de l'article L.123-20 du Code de Commerce, il est signalé qu'aucun événement survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice et non rattachable à ce dernier n'est susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni ne représente un caractère significatif quant à l'activité et à la situation financière de l'exercice.

2.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant si dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des utilisations

différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est établi : il s'agit de *la comptabilisation des composants*.

Ainsi les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à la société selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou d'amortissement propres doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de Lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité, être comptabilisées dès l'origine comme un composant distinct de l'immobilisation si aucune provision pour gros entretien n'a été constatée.

La société n'a pas fait le choix de la comptabilisation des immobilisations par composants.

2.4 Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du CGI, il vous est précisé qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du même code n'a été engagée par la société.

Par application de l'article du CGI, il vous est par ailleurs précisé qu'aucun frais, ni aucune charge, énuméré à l'article 39-5 du même code et visant les frais généraux excessifs et non engagés dans l'intérêt de l'entreprise n'a donné lieu à réintégration dans les bénéfices par application de l'article 27 de la Loi n°65-556 du 12.07.1965.

3ème PARTIE - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

3.1 Proposition d'affectation des résultats

Sur proposition du Président, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice d'exercice qui s'élève à la somme de 26 416,00 € de la manière suivante :

Au compte de la « Réserve Légale » la somme de 1 000,00 €

Au compte des « Report à nouveau » la somme de 25 416,00 €

3.2. Distribution de dividendes

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende ou acompte n'a été distribué au titre de cet exercice.

4ème PARTIE – FILIALES ET PARTICIPATION

4.1 Prises de contrôle et de participation

En date du 31 décembre 2023, il n'y a aucune prise de contrôle et de participation sans une autre société.

5ème PARTIE – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 Capital social

Le montant de notre capital social n'a pas varié au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

5.2 Actionnariat

Nous vous informons qu'il n'y a eu aucun changement dans la répartition du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous communiquons les mentions concernant les détenteurs du capital Visées par l'article L.233-13 du Code de Commerce qui sont les suivants :

- Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, détient la moitié du capital social et des droits de vote de notre société,
- Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, détient l'autre moitié du capital social et des droits de vote de notre société.

6ème PARTIE – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Dirigeants – Mandats sociaux

Il n'y a eu aucun changement dans l'équipe dirigeante au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.2 Personnel

La société a employé un salarié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.3 Rémunération du Président

Nous vous informons que le Président a perçu la même rémunération pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée devra se prononcer sur cette situation.

6.4. Article L.227-10 du Code de Commerce

Vous trouverez par ailleurs, le rapport spécial du Président sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.227-10 du Code de Commerce et dont nous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

Au présent rapport est joint le tableau des résultats financiers de l'exercice conformément aux prescriptions de l'article R.225-102 du Code de Commerce.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le Président



SAS 7JR
7 Rue Etienne Dolet
93170 Bagnolet
Tél. : +33(0)1 87 34 72 98
Siret 94846254400016
APE 4331Z

7JR

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 10 00 Euros

Siège social : 7 RUE ETIENNE DOLET

93170 BAGNOLET

948 462 544 RCS BOBIGNY



RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT PREVU PAR

L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

(Exercice clos le 31 décembre 2023.)

Aux Associés,

Dans le cadre de l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui me fait obligation de vous signaler les conventions intervenues au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses dirigeants ou associés, je vous informe des conventions suivantes :

CONVENTIONS CONCLUS

COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Personnes concernées :

- Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, Président et associé de notre société.
- Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel, associé de notre société.

MODALITÉS :

Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel a laissé certaines sommes à la disposition de la société.

Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, Président y a laissé certaines sommes à la disposition de la société.

Compte tenu des mouvements enregistrés à son compte courant au cours de l'exercice,

- Monsieur ALVES LIMA Jorge, Manuel dispose d'une créance sur la société qui s'élève à 0,00 € en principal au 31 décembre 2023.
- Monsieur PIRES COSTA Rui, Manuel, dispose d'une créance sur la société qui s'élève à 184,33 € en principal au 31 décembre 2023.

Ces comptes courants n'ont pas donné lieu à aucune rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément à la Loi, la convention ci-dessus est soumise à votre approbation, l'associé intéressé ne pouvant prendre part au vote.

Le Président



SAS 7JR
7 Rue Etienne Dolet
93170 Bagnelet
Tél. : +33 (0)6 73 47 24 98
Siret 94846254400016
APE 4331Z

7JR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 10 00 Euros
Siège social : 7 RUE ETIENNE DOLET
93170 BAGNOLET
948 462 544 RCS BOBIGNY



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 avril 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre
2023

RESOLUTIONS PROPOSEES ET ADOPTEES

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice d'exercice qui s'élève à la somme de 26 416,00 € de la manière suivante :

Au compte de la « Réserve Légale » la somme de 1 000,00 €

Au compte des « Report à nouveau » la somme de 25 416,00 €

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte qu'aucun acompte sur dividende n'a été distribué au titre de cet exercice.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : 10 000
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Pour copie certifié conforme
Le président



SAS 7JR
7 Rue Etienne Dolet
93170 Bagnolet
Tél. : +33 (0)1 67 34 72 98
Siret 94846254400016
APE 4331Z